

La rectrice de la région Grand Est,
Rectrice de l'académie de Nancy-Metz,
Chancelière des universités

A

Mesdames et Messieurs les Instituteurs et
Professeurs des écoles

S/C de Mesdames et Messieurs
les Inspecteurs de l'Education nationale

S/C de Mesdames et Messieurs
les Chefs d'établissement

Nancy, le 17 novembre 2017

Division du 1er degré
Gestion collective

Affaire suivie par
Clémence LANG
Zechiha BOUBESLA

Téléphone
03.83.93.56.31
03.83.93.57.07
Fax
03.83.93.57.18
Mél.
clemence.lang
@ac-nancy-metz.fr
zechiha.boubesla-filali
@ac-nancy-metz.fr

4, Rue d'Auxonne
CS 74222
54042 Nancy cedex

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00
et 13h00 à 17h00

Accueil téléphonique
jusqu'à 17h30

Objet : Recrutement des directeurs d'école de 2 classes et plus. Année scolaire 2018/2019.

- Modalités d'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école de 2 classes et plus.
- Nominations des directeurs d'école.

Références :

- Décret n°89-122 du 24 février 1989 modifié relatif aux directeurs d'école
- Note de service MEN DPE B1 n°2002-023 du 29 janvier 2002 (BOEN n° 6 du 7 février 2002) relative au recrutement, à la nomination et au mouvement des directeurs d'école
- Note de service MEN DE B1 n°97-069 du 17 mars 1997 relative à la formation des directeurs d'école

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les textes cités en référence relatifs aux modalités d'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école de 2 classes et plus, ainsi que sur les modalités de nomination dans l'emploi de directeur d'école.

I - Conditions d'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école depuis le 1er septembre 2002

1.1. Conditions Générales

Cette liste d'aptitude concerne :

- les instituteurs et les professeurs des écoles adjoints ainsi que les chargés d'école,
- les instituteurs et les professeurs des écoles faisant fonction de directeur d'école au cours de la présente année scolaire (2017/2018) et/ou nommés à titre provisoire sur poste de direction de 2 classes et plus, et souhaitant obtenir un poste de direction à titre définitif ;
- les enseignants, titulaires d'une liste d'aptitude aux fonctions de directeurs d'école, actuellement nommés sur poste d'adjoint et ayant exercé des fonctions de direction pendant moins de 3 ans.

Les intéressés doivent justifier, **au 1er septembre 2018**, de 2 ans de services effectifs en qualité d'instituteur ou de professeur des écoles dans l'enseignement pré-élémentaire ou élémentaire, les services à temps partiel étant décomptés au prorata de leur durée.

La condition d'ancienneté n'est pas opposable aux personnels nommés par intérim pour la durée de l'année scolaire en cours (2017/2018) sur un emploi de directeur d'école de 2 classes et plus.

L'inscription sur la liste d'aptitude établie au titre de l'année 2018/2019 sera valable durant trois années scolaires (2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021). Les enseignants inscrits au titre de l'année 2015 qui n'ont pas exercé des fonctions de direction doivent déposer une nouvelle demande d'inscription, s'ils souhaitent être inscrits sur la liste d'aptitude de l'année 2018/2019.

1.2. - Les personnels faisant fonction de directeur d'école

Les instituteurs ou les professeurs des écoles faisant fonction de directeur pour la durée de l'année scolaire 2017/2018 seront, sur leur demande, et après avis favorable de leur Inspecteur (trice) de l'Education Nationale de circonscription, inscrits de plein droit sur la liste d'aptitude établie au titre de l'année 2018/2019.

Si l'avis de l'inspecteur de l'Education nationale est réservé ou défavorable, leur candidature sera examinée par une commission départementale dans le cadre d'un entretien.

1.3. - Etablissement de la liste d'aptitude

Les candidats doivent adresser leur demande, accompagnée d'une enveloppe timbrée libellée à leur adresse personnelle, à l'inspecteur de l'Education nationale de leur circonscription, pour le **LUNDI 11 DECEMBRE 2017** dernier délai. Ils feront acte de candidature à l'aide du formulaire intitulé « Demande d'inscription sur la liste d'aptitude à l'emploi de directeur d'école de 2 classes et plus – Rentrée scolaire 2018/2019 », formulaire téléchargeable sur le PIAL - Portail Intranet Académique Lorrain - à la rubrique « Ressources humaines », sous rubrique : « Mouvement ». Le PIAL est accessible à partir du site du Rectorat ou de la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle à l'adresse suivante : <http://dsden54.ac-nancy-metz.fr/>

Les candidats recevront, au cours du mois de janvier 2017, soit :

- une convocation à un entretien devant une commission départementale (les entretiens auront lieu vraisemblablement les mercredis **30 janvier et 7 février 2018** après-midi – Je recommande aux candidats de s'assurer de leur disponibilité pour ces 2 demi-journées en tenant compte de leur engagement (stages, sorties scolaires, classes transplantées ...),
- un courrier notifiant la dispense d'entretien.

Les candidats qui devront s'absenter pendant les périodes d'entretien pour des raisons particulières devront le signaler par écrit, à la division du 1er degré (bureau de la gestion collective) de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Meurthe-et-Moselle.

La CAPD examinera l'ensemble des candidatures en vue de l'établissement de la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école de 2 classes et plus au titre de l'année scolaire 2017/2018.

Une formation préalable à la prise de fonction sera organisée, conformément à la note de service n°97-069 du 17 mars 1997 citée en référence, pour tout directeur nouvellement nommé. Cette formation se compose de cinq semaines de stage.

II) Nomination de directeurs d'école à la rentrée scolaire 2018

Les instituteurs et les professeurs des écoles, inscrits sur la liste d'aptitude, seront nommés par Monsieur le Directeur académique des services de l'éducation nationale, D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle, après avis de la CAPD.

Pourront également être nommés, sur leur demande, dans l'emploi de directeur d'école de 2 classes et plus, après avis de la CAPD, les personnels suivants, dispensés de l'inscription sur la liste d'aptitude départementale :

- les directeurs d'école en fonction en 2017-2018, mutés d'un autre département ;
- les enseignants qui obtiendront leur inéat dans le département de Meurthe-et-Moselle à la rentrée scolaire 2018, et qui sont inscrits au titre de la liste d'aptitude

des années scolaires 2017/2018, 2016/2017 ou 2015/2016 dans leur département d'origine ;

- les instituteurs et les professeurs des écoles, inscrits sur la liste d'aptitude au titre d'une année scolaire antérieure, qui ont interrompu les fonctions de direction, mais qui les avaient exercées pendant au moins trois années scolaires, consécutives ou non, au cours de leur carrière (les années de faisant fonction n'étant pas prises en compte).

Ces personnels complèteront le document intitulé « Demande de nomination dans l'emploi de directeur d'école de 2 classes et plus à la rentrée scolaire 2017 » téléchargeable sur le PIAL, (Portail Intranet Académique Lorrain), – Ressources humaines – Rubrique : Avancement- promotion- statut. Ils l'adresseront au plus tard le **LUNDI 11 DECEMBRE 2017** à leur inspecteur(trice) de l'Éducation nationale, qui me le fera parvenir revêtu de son avis.

Il leur appartiendra, comme aux nouveaux inscrits, de participer au mouvement départemental 2018 afin d'être nommés sur un poste de directeur d'école de 2 classes et plus, à la rentrée scolaire 2018.

Si aucune demande de nomination n'a été déposée auprès de l'IEN de circonscription, le **lundi 11 décembre 2017** au plus tard, les vœux sur postes de direction, émis lors du mouvement départemental 2018, se verront appliquer un code d'exclusion (code 90).

III) Calendrier prévisionnel des opérations

Date limite de dépôt des demandes d'inscription et de nomination auprès de l'IEN de circonscription : **Lundi 11 décembre 2017.**

Dates prévisionnelles des commissions d'entretiens : Les **Mercredis 30 janvier et 7 février 2018 après-midi**

Date prévisionnelle de la CAPD : **Mardi 27 mars 2018.**

Pour la rectrice, et par délégation,
la Directrice Académique des Services
de l'Éducation Nationale de Meurthe-et-Moselle

SIGNE

Emmanuelle COMPAGNON

Pièces jointes :

- Demande d'inscription sur la liste d'aptitude à l'emploi de directeur d'école de 2 classes et plus – Rentrée scolaire 2018/2019
- Demande de nomination dans l'emploi de directeur d'école de 2 classes et plus à la rentrée scolaire 2018/2019